

## Appel à candidatures 2025-2026 pour des mobilités de personnels dans le cadre des accréditations académiques Erasmus+

---

### Instruction du 17/10/2024 relative à l'appel à candidatures pour réaliser des mobilités de personnels dans le cadre des accréditations académiques Erasmus+

**Délégation académique aux relations européennes et internationales et à la coopération  
DAREIC**

**Affaire suivie par : Maïa AIT-HABIB  
Tél : 01 57 02 80 19  
Mél : maia.zaytoun@ac-creteil.fr**

---

*Texte adressé à Mesdames et Messieurs les directeurs des écoles publiques et privées sous contrat, Mesdames et Messieurs les chefs des établissements scolaires du second degré publics et privés sous contrat*

*S/C de Mesdames les directrices académiques des services de l'Éducation nationale de Seine-et-Marne, de Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne*

*S/C de Madame et Messieurs les directeurs diocésains de Seine-et-Marne, de Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne  
Monsieur PETIT-OHAYON  
Monsieur ROUSSELET*

*Mesdames et Messieurs les IEN du premier degré  
Mesdames et Messieurs les IA-IPR et les IEN du second degré  
Mesdames et Messieurs les chefs de division du rectorat  
Mesdames et Messieurs les conseillers techniques de la rectrice*

---

Cet appel à candidatures s'adresse aux personnels souhaitant réaliser un stage d'observation dans un des pays membres du programme Erasmus + durant l'année scolaire 2025-2026.

---

*Annexe :*

- Formulaire de candidature

---

L'académie a obtenu une accréditation Erasmus+ Enseignement scolaire et une accréditation Erasmus+ Enseignement et Formation Professionnels. Ces accréditations lui permettent de solliciter chaque année jusqu'en 2027 des financements européens pour l'organisation de mobilités.

L'académie renouvelle son appel à candidatures pour des mobilités de personnels à réaliser pendant l'année scolaire 2025-2026. Ces mobilités prendront la forme de stages d'observation dans un des pays participant au programme Erasmus+i.

Cet appel à candidatures s'adresse à tous les personnels des écoles et établissements scolaires publics et privés sous contrat, des corps d'inspection, du rectorat et des DSDEN. S'agissant des écoles et

établissements scolaires, il s'adresse uniquement aux écoles et établissements qui n'ont pas ou pas encore obtenu une accréditation Erasmus+.

Seules les mobilités impliquant plusieurs personnels sont éligibles.

La commission académique de sélection sera particulièrement attentive aux projets impliquant des participants avec moins d'opportunités<sup>ii</sup> et aux projets concernant des écoles ou établissements scolaires avec un IPS faible.

Cet appel à candidatures ne concerne pas les personnels travaillant exclusivement au niveau de l'enseignement supérieur qui peuvent effectuer une mobilité uniquement dans le cadre de la Charte Erasmus de l'enseignement supérieur (ECHE). Cet appel à candidatures ne prévoit pas le financement de mobilités d'élèves.

Un des objectifs de cet appel à candidatures est d'accompagner les écoles et établissements de l'académie qui souhaitent s'engager dans le programme Erasmus+, en simplifiant l'organisation de mobilités de personnels. Il est attendu que ces mobilités aient un effet démultiplicateur et facilitent à terme l'organisation de mobilités d'élèves.

De manière plus générale, il est attendu que les projets de mobilités aient un impact au-delà des personnels participants, sur les écoles et établissements impliqués et sur l'académie.

Votre attention est attirée sur l'opportunité d'organiser les mobilités sur des périodes qui impacteraient le moins l'organisation des écoles et des établissements ou l'activité des services.

Je remercie les directrices des services académiques de l'Éducation nationale pour la diffusion de cet appel à candidatures au sein des DSDEN et auprès des IEN du premier degré.

J'invite les personnels intéressés par cet appel à candidatures à assister au webinaire organisé par la DAREIC **le jeudi 14 novembre 2024 à 17h00** pour accompagner la rédaction des projets. Voici le lien de connexion : <https://ac-creteil-dafor.webex.com/meet/webinaire.dareic>

Le formulaire complété par ordinateur et portant le nom *AACpersonnels\_Nomréférentduprojet* devra être envoyé au format pdf à [ce.dareic@ac-creteil.fr](mailto:ce.dareic@ac-creteil.fr) **au plus tard le jeudi 28 novembre 2024**.

**Pour la rectrice et par délégation,**

**Le secrétaire général**

**Signé**

**Mehdi Cherfi**

---

i Les pays concernés sont les pays membres de l'Union européenne, ainsi que l'Islande, le Liechtenstein, la Macédoine du Nord, la Norvège, la Serbie et la Turquie.

ii Participants en situation de handicap ou d'affection de longue durée (ALD) ou habitant dans une commune classée Zone de revitalisation rurale (ZRR) ou habitant à une adresse classée Quartier Prioritaire de la Ville (QPV).